

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N°2026/06-02-21

**CONVENTION DE GESTION « BUS DU SAVOIR » TRANSPORT DES ELEVES DU 1^{ER} DEGRE AVEC
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI VINGT NEUF JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO

Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO

Charline LA NOÉ représentée par Séverine BEAUME-HECKLY

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Hind TENNIA rejoint la séance avant le vote de l'affaire N°21

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-21

AIDE FINANCIERE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES SPORTIVES – CHEQUE SPORT MUNICIPAL 2026-2027

Monsieur Patrice PIERRON, Adjoint délégué au Sport et aux Associations, expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune de Castelnau-le-Lez souhaite maintenir pour la saison 2026-2027 le dispositif d'aide financière à la pratique sportive associative, dénommé « Chèque sport municipal ».

Ce dispositif vise à faciliter l'accès des jeunes et des étudiants à la pratique sportive en club. Il est réservé aux administrés de la commune qui souhaitent adhérer à :

- des associations sportives implantées sur le territoire communal ;
- des associations extérieures proposant des activités sportives pour lesquelles elles disposent de créneaux hebdomadaires dans un équipement communal.

La participation municipale vient en complément de l'aide nationale de 70 € et est fixée comme suit :

Nature de la demande	Montant communal
Primo adhésion à une association sportive	50€
Renouvellement d'adhésion	30€

La participation municipale est versée directement à l'association concernée, sur présentation des pièces justificatives requises.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le dispositif « Chèque sport municipal » pour la saison sportive 2026-2027, selon les modalités d'attribution du dispositif national Pass'Sport.
- De fixer les montants de la participation communale à 50 € pour une primo adhésion et 30 € pour un renouvellement d'adhésion, en complément de l'aide nationale Pass'Sport de 70 €.
- De dire que les crédits nécessaires à ce dispositif sont inscrits au budget 2026 de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du présent dispositif.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Proposition d'amendement N°1 formulée par Monsieur Richard CORVAISIER

« De fixer les montants de la participation communale à un forfait unique de 50 € pour les adolescents âgés de 14 à 17 ans révolus, applicable sans distinction aux primo-adhésions comme aux renouvellements d'adhésions, en complément de l'aide nationale Pass'Sport de 70 €. »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition N°1 .

La proposition d'amendement n°1 est rejetée à la majorité.

Pour : 4 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE)

Suite de la délibération N°2026/06-02-21

Abstention : 1 (Sébastien CRISTOL)

Contre : 30 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE)

Proposition d'amendement N°2 formulée par Monsieur Richard CORVAISIER

« De décider la création d'un volet communal autonome du "Chèque Sport Municipal", déconnecté de l'obligation d'obtenir le Pass'Sport national, spécifiquement dédié **aux enfants Castelnaudviens âgés de 6 à 13 ans révolus**. Ce volet autonome sera accessible sous condition de ressources (bénéficiaires de l'ARS ou Quotient Familial CAF inférieur à un plafond fixé par arrêté municipal). »

« **De fixer le montant de cette aide communale autonome à 50 € par enfant**, qu'il s'agisse d'une primo-adhésion ou d'un renouvellement d'adhésion, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au budget 2026 de la commune. »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition N°2

Pour : 4 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE)

Abstention : 1 (Sébastien CRISTOL)

Contre : 30 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JUIN 2026